

Séquence n°2 – L'éducation, un droit pour tous?

Auteur : Gwenaëlle Hergott-Renault Web histoire-géo <http://www.histoire-geo.org>

Fil rouge :

Aujourd'hui, tous les enfants vivant en France ont accès à l'éducation.

- est-ce partout le cas?
- Comment en est-on arrivé là?

I/ Dans le monde, tous les enfants n'ont pas également droit à une éducation

A/ un droit pour tous?

Mise en activités :

- livre p 28 (manuel Nathan):
- lecture préambule de la constitution de 1958, convention internationale
- que garantissent ces 2 textes concernant l'éducation?

Ce que je retiens :

Définitions :

- Constitution : texte qui définit l'organisation du gouvernement et des différents pouvoirs ainsi que les droits et devoirs des citoyens (ou + simple =texte écrit qui fixe l'organisation politique d'un pays)
- Préambule : avant propos, ce qui précède qqch et l'annonce
- L'éducation est, en France, un droit garanti par la loi (cf Constitution de 1958). L'Etat a le devoir de permettre à tous d'en bénéficier.
- La convention internationale sur les droits de l'enfant (1989) rend dans le monde la scolarité primaire gratuite et obligatoire pour tous.

B/ Une réalité différente

cf distribution de la feuille

Ce que je retiens :

- Aujourd'hui, il existe des pays dans lesquels les enfants n'ont pas accès à l'éducation et ne peuvent aller à l'école.
- Ces pays sont majoritairement situés en Afrique, puis en Asie et enfin en Amérique centrale et du sud.
- Ce sont dans l'ensemble des pays pauvres voire très pauvres ou en guerre.

Néanmoins, il

existe aussi dans les pays développés des enfants dont l'accès à l'éducation est restreint

par les conditions de vie de leur famille.

- On estime que près **d'un enfant sur 4 est, dans le monde, analphabète** (c'est à dire qui

ne sait ni lire ni écrire)

II/ Un droit conquis de longue haleine..

Objectifs :

- connaître les grandes étapes de la conquête de ce droit
- le rôle des différents partenaires de l'éducation

Fil rouge :

- **quelles sont les grandes étapes de la conquête du droit à l'éducation?**
- **Quel rôle l'Etat joue-t-il pour assurer à tous les enfants un égal accès à l'éducation?**

A- Une conquête

cf feuille distribuée aux élèves TD Hachette Education(à coller dans le cahier)

Ce que je retiens :

- l'école publique est devenue gratuite pour tous en 1881-1882. C'est Jules Ferry, le premier ministre de l'instruction publique qui est à l'origine de cette loi.
- Aujourd'hui, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans..

B- L'éducation nationale

1- l'Etat garantit le droit à l'éducation :

- il est garanti par la Constitution

2- l'Etat organise l'éducation

- L'Éducation nationale est le premier service de l'État. Elle organise la scolarité de 12 millions d'élèves.

- Elle emploie plus d'1 million de personnes Les professeurs sont recrutés par concours au niveau national et payés par l'État.

C- Les valeurs de l'éducation

1- l'égalité

- Les programmes et les horaires dans chaque discipline sont définis par le ministère de l'Éducation nationale. Ils sont les mêmes dans tous les collèges de France.

2- la laïcité cf manuel Nathan

Remettez dans l'ordre les différentes étapes de l'histoire de l'éducation en les écrivant sur les lignes correspondantes de la frise chronologique.

1791	1810 : 1 ^{er} Empire : création des lycées.
1810	1850 : lois Falloux : école primaire pour les filles, et loi permettant l'enseignement privé.
1833	1930 : gratuité du secondaire.
1850	1791 : Condorcet propose l'instruction gratuite et commune pour tous.
1881-82	1975 : collège unique pour tous.
1930	1881-1882 : lois Jules Ferry : école gratuite, laïque et obligatoire pour tous jusqu'à 13 ans.
1936	1936 : scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.
1959	1959 : scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.
1975	1833 : loi Guizot : une école primaire pour les garçons dans chaque commune.
 : je suis en 6 ^e au collège

